## Sommet bilan des Nations-Unies sur les systèmes alimentaires Rome, du 24 au 26 juillet 2023

## **DECLARATION DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

En 2021, à l'appel des Nations-Unies, le Chef de l'Etat de la République Centrafricaine, le Prof Faustin Archange TOUADERA se fondant sur l'immensité de nos ressources écologiques, a donné des orientations fortes pour une transformation féconde de nos systèmes alimentaires, par la mécanisation agricole accrue et l'octroi du crédit agricole comme moyens d'accroitre la productivité vivrière locale, baisser la facture des importations alimentaires, et atteindre la souveraineté alimentaire.

A l'issue des travaux préparatoires du Sommet Bilan de 2023, l'évaluation de la feuille de route adoptée en 2021 a mis en évidence la responsabilité partagée de toutes les parties engagées dans les concertations de 2021 qui devrait amener la partie nationale à entamer des changements préalables à la transformation des systèmes alimentaires. Les agri-entrepreneurs ont salué l'initiative de ce dialogue sur la transformation des systèmes alimentaires en République Centrafricaine et encouragé le Ministère à entretenir cette instance de communication.

En premier, notre Gouvernement est tenu de poursuivre la cadence des réformes du secteur agricole : d'abord, par la mutation du mandat d'un coordonnateur national des systèmes alimentaires, dépourvu de moyens, en une instance institutionnelle dotée des moyens publics d'action. Au delà de tout, l'État centrafricain est tenu de consentir toujours plus d'investissements publics conséquents au domaine de la recherche agricole, de l'émergence des sociétés coopératives agricoles, de la formation qualifiante des agronomes capables de valoriser les transferts de technologie ; aux fonctionnaires des finances publiques, d'appliquer les mesures d'exonérations douanières sur les intrants agricoles du fait des effets de renchérissement des prix suite à la crise en Urkraine ; aux agents des forces publiques, de diminuer la pression des taxes extra légales sur la circulation des denrées alimentaires.

A l'endroit, des partenaires techniques et financiers de la RCA, c'est un rappel à la responsabilité qui est d'assurer l'assistance technique et financière promise à la coordination des systèmes alimentaires.

L'atelier bilan des progrès réalisés dans la transformation des systèmes alimentaires qui a été organisé du 12 au 13 juillet 2023, en prélude au sommet bilan de Rome, a réuni toutes les parties prenantes y compris quelques agri entrepreneurs, a exploré toutes les réalisations en la matière et en lien avec la feuille de route issue des concertations nationales de 2021, et en particulier les activités dans les projets de développement en cours ainsi que les réformes politiques y relatives, en vue de capitaliser les points forts pouvant servir de leçons apprises, de répertorier les histoires

de réussite mais aussi les goulots d'étranglement et les perspectives afin d'enrichir le rapport national de progression sur la transformation des systèmes alimentaires.

De cet inventaire, nous pouvons citer quelques *progrès marquants* depuis le sommet de 2021 tels que :

- i) la Promotion de l'entreprenariat agricole coopératif par la mise en place du registre des coopératives au sein de la Chambre d'Agriculture et par la vulgarisation de la Loi portant code des PME/PMI en RCA à l'endroit de toutes les catégories socio-professionnelles (fonctionnaires actifs, retraités, corps militaires, étudiants..);
- ii) Les introductions de nouvelles variétés de Riz, haricots rouge, manioc et mais adaptées aux changements climatiques ;
- L'effort accru d'acquisitions de machines pour la mécanisation de la culture de mais dans les zones périphériques de l'Ombella Mpoko;
- iv) Quelques succès des ventes groupées de vivres au Programme Alimentaire mondial :
- v) Des initiatives de commercialisations groupées de semences améliorées
- vi) Des innovation portées par les acteurs privés en matière de transformation agro-alimentaire, le conditionnement et la mise sur le marché de produits locaux de grande consommation sur les supermarchés tels que : pain à base de farine de manioc, de farine de maïs, poudre de chenilles, une variété de biscuits de niébé, bouillies infantiles à base de produits locaux etc

Et pour les prochaines années, les axes prioritaires retenus sont :

- 1. La professionnalisation des producteurs de vivriers :
- 2. La mise en place d'une banque agricole et la création d'un système de protection sociale des agriculteurs ;
- 3. La mécanisation de la production agricole à grande échelle ;
- 4. La mise en place de réserves alimentaires nationales ;
- 5. La stratégie nationale de développement de la riziculture ;
- 6. La stratégie de développement de la culture du manioc ;
- 7. La stratégie de développement de la culture de mais;
- 8. L'élaboration d'une politique foncière et l'aboutissement du projet de loi sur le foncier agro-pastoral ;
- 9. La Mise en place des unités de transformation (séchoir solaire ou à combustible, broyeur et vulgarisation à grande échelle);
- 10. La mise en place d'un centre de montage des unités de transformation et des machines à fabriquer les emballages ;
- 11. Un Programme d'éducation nutritionnelle à grande échelle ;
- 12.La Monographie et la valeur nutritive des aliments traditionnels par région (y compris PFNL) ;
- 13. L'élaboration d'un guide culinaire à base des produits locaux.

## Mesures d'accompagnement :

 L'érection du CTMSAN (Comité Technique Multisectoriel de Sécurité Alimentaire et de Nutrition) en Conseil National de Sécurité Alimentaire et de Nutrition;

- 2. L'institutionnalisation du mandat du coordonnateur national des Systèmes alimentaires en une plateforme ;
- 3. La mise à disposition d'une ligne budgétaire pour l'APRCA-SAN (l'Alliance des parlementaires de RCA sur la sécurité alimentaire et la nutrition) pour soutenir les actions du Conseil National ;
- 4. Loi sur le foncier;
- 5. Loi semencière;
- 6. Une nouvelle Loi sur la protection phytosanitaire ;
- 7. La mise ne place d'un Système d'alerte précoce
- 8. Loi sur la sécurité sanitaire des aliments ;
- 9. Mise en place du système d'élaboration des bilans alimentaires de la RCA;
- 10. Mécanisme de financement durable.